

**INFOS MUNICIPALES**  
**VIE DE VILLAGE**  
**INTERCOMMUNALITÉ**  
**BON À SAVOIR**  
**AGENDA**





## LE MOT DU MAIRE



Chères amies, Chers amis,

Au nom du conseil municipal et en mon nom propre, je vous présente mes très sincères vœux de bonheur, d'épanouissement et de solidarité pour cette nouvelle année.

Traditionnellement cet éditorial de début d'année est l'occasion de revenir sur les faits marquants de celle écoulée :

Pour notre commune, 2017 aura été charnière dans la mesure où nous nous sommes dotés de documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme et Sites Patrimoniaux Remarquables-ex AVAP) qui sont dorénavant opposables. Vous trouverez d'ailleurs dans cette livraison, comme dans les prochaines, des exemples concrets, de l'application de ces deux documents. Vous avez également la possibilité de consulter sur le site de la commune ainsi qu'en mairie l'intégralité de ces dossiers. Je ne peux que vous inviter à faire cette démarche en amont de vos projets de réhabilitation ou d'amélioration de votre habitat.

Les travaux d'aménagement du centre bourg sont définitivement terminés. Ce lourd investissement nous a contraint en 2017 à la prudence quant à l'engagement de nouveaux chantiers...et je ne vous cache pas que les annonces récentes quant à la nouvelle mise à contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques, nous incite malheureusement à poursuivre dans cette voie...

Je voudrais également revenir sur le chantier participatif exemplaire, impliquant des habitants, les employés communaux ainsi que des agents de collectivités voisines pour ériger un mur en pierres sèches à Chadrat en un temps record !!

Pour ce qui est de l'avenir, 2018 va voir notre nouvelle communauté de communes Mond'Arverne prendre de la consistance :

En effet, un travail autour de l'élaboration du projet de territoire est en cours. Cette réflexion, dont je ne peux que me réjouir de son ouverture à l'ensemble des habitants, va se dérouler tout au long de l'année pour aboutir à un véritable projet politique. Je vous invite toutes et tous à participer activement aux différentes rencontres programmées sur l'ensemble des 28 communes. Ce n'est à mon sens qu'à cette condition que ce territoire hétéroclite s'il en est, prendra forme et permettra à chacune et chacun de se sentir habitant de Mond'Arverne.

Cette année, conformément aux engagements pris par l'équipe municipale, se tiendra une réunion publique afin de faire le bilan de cette première partie de mandat, et d'envisager les perspectives pour les années à venir.

Je ne terminerai pas ce rapide mot d'introduction sans remercier chaleureusement les agents communaux pour le travail accompli au service des habitants, ainsi que tous les bénévoles, membres d'associations, qui donnent de leurs temps pour que nos deux villages vivent des moments de partage et de convivialité qui font bien des envieux autour de nous !

Enfin pour conclure nous allons célébrer un peu partout en France cette année le centenaire de la fin de la première guerre mondiale. Puissent ces commémorations nous permettre de ne pas reproduire les erreurs du passé...et faire taire les corvidés qui ne demandent qu'à voler de nouveau sur nos plaines...

Très belle année

Réunion publique de « mi-mandat », samedi 3 mars de 10h à 12h à la Grange de Mai

# INFOS MUNICIPALES

## URBANISME

**Avant tout projet, pensez à consulter, en mairie ou sur le site internet municipal, les deux documents qui régissent la construction et la rénovation du bâti à Saint-Saturnin.**

### Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Approuvé le 28 juillet 2017, le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal **document d'urbanisme de planification de l'urbanisme communal**.

**Mode d'emploi :** Pour prendre connaissance du règlement qui s'applique sur une parcelle, la repérer sur l'un des 4 plans de zonage (4.1 : plan général / 4.2 : zoom Chadrat et Saint-Saturnin / 4.4 : zoom cœur ancien de St Saturnin), identifier la zone qui s'applique (Ud\*, Ug\*...etc) puis consulter le règlement d'urbanisme (document n°3).

**Important :** Le PLU régit la nature de l'occupation (habitat, services, équipements...), les conditions d'occupation et les formes urbaines (hauteur, implantation, desserte, clôtures, stationnement...). Pour les matériaux et l'aspect général du bâti, il convient de se référer à l'AVAP/SPR (ci-après) qui a valeur de servitude.

### L'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) rebaptisée Site Patrimonial Remarquable (SPR)

#### Pourquoi ce document ?

Parallèlement à la transformation du POS en PLU, la municipalité a décidé l'élaboration d'une AVAP afin de protéger son cadre de vie bâti et paysager.

L'objectif visé est de trouver et de maintenir un équilibre entre :

- un cadre de vie préservé, embelli et vivant ;
- tant pour les bourgs que sur leur rapport au paysage (cônes de visibilité, co-visibilités, silhouette des bourgs) en raison de la spécificité géologique de la commune, traversée par la coulée de lave des puys de la Vache et Lassolas ;
- un développement harmonieux des activités touristiques, économiques et agricoles, et de l'habitat (ni village musée, ni village dortoir) ;
- tout en respectant et participant de façon volontariste aux orientations du SCOT du Grand Clermont, du projet de développement de la Communauté de Communes sous réserve qu'elles soient compatibles avec les objectifs de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager de la commune.

L'AVAP/SPR a valeur de servitude d'utilité publique et est, à ce titre, compatible avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

**Mode d'emploi :** Pour une bonne lecture et compréhension du règlement, si la parcelle est située dans l'aire de mise en valeur délimitée sur les documents graphiques AVAP, il convient avant tout de repérer sur les cartes :

- Sur la carte P1 « Plan de zonage » : dans quel secteur, voire sous-secteur est située la parcelle : secteur de S1 à S3.
- Sur la carte P2 ou P3 « Plan de repérage patrimonial » : à quelle catégorie appartient éventuellement le(s) bâtiment(s) existant(s) sur la parcelle (C1, C2 ou C3), et/ou si des structures urbaines ou paysagères ont été repérées (parcs jardins remarquables, arbres et alignements, clôtures...).

# INFOS MUNICIPALES

## TRAVAUX

### Démarches

N'oubliez pas les démarches préalables avant travaux lorsque vous réalisez des aménagements (garage, abri, terrasse) ou des modifications d'aspect extérieur sur le bâti (menuiseries, couverture, façade).

Prenez contact avec le secrétariat de mairie ou téléchargez les documents nécessaires (déclaration préalable de travaux ou demande de permis de construire) sur le site du Grand Clermont, service instructeur : <http://www.legrandclermont.com/choisir-sa-procedure>

Pour des questions relatives à des permis de construire, vous pouvez contacter le service d'Attribution du droit des sols du Grand Clermont : 72 avenue d'Italie, 63057 Clermont-Ferrand cedex 1 -Tel : 04 44 44 60 90 (du lundi au vendredi de 9h à 12h).

Ce service reçoit sur rendez-vous uniquement, à Clermont-Ferrand ou lors de permanences à St Amant Tallende (dans les bureaux intercommunaux).

Pour connaître les prochaines permanences : <http://www.legrandclermont.com/contactez-votre-service-instructeur>

### Conseils

Vous pouvez bénéficier de conseils gratuits et personnalisés :

- **sur l'architecture et l'insertion de vos projets d'aménagement :**
  - CAUE 63 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) 04 73 42 21 20 - [www.caue63.com](http://www.caue63.com)
  - Service de l'Architecture et du Patrimoine (Bâtiments de France) 04 73 41 27 27
- **sur les aides financières, les aspects juridiques et techniques de vos projets habitat logement :**
  - ADIL Espace INFO ENERGIE 63 (Agence départementale d'information sur le Logement) 04 73 42 30 75 – [www.adil63.org](http://www.adil63.org)
- **sur les permis de construire, déclarations de travaux, certificat d'urbanisme :**
  - Grand Clermont - service d'Attribution du droit des sols - 72 avenue d'Italie, 63057 Clermont-Ferrand cedex 1 - 04 44 44 60 90 - [www.legrandclermont.com](http://www.legrandclermont.com)



# INFOS MUNICIPALES

## Changer les fenêtres des bâtiments situés dans les secteurs d'intérêt architectural et urbain (Saint-Saturnin ville haute et faubourg, bourg de Chadrat)



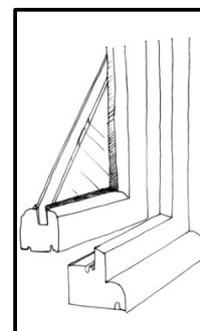
### Les menuiseries :

#### Généralités

- Les menuiseries anciennes repérées (portes, fenêtres, volets) sont à conserver ou à restituer dans le respect des sujétions d'origine (ouvrants, petits bois, dimensions et répartitions des carreaux, appuis).
- Un seul type de menuiserie doit être adopté par façade et par immeuble pour les étages courants et attiques et un seul type de menuiserie par façade et par immeuble pour le rez-de-chaussée commercial.

#### Sont autorisées :

- Les menuiseries en bois sur tous les secteurs S1 ;
- Les menuiseries métalliques destinées aux baies des bâtiments ruraux (grandes portes et baies des granges) sous réserve d'une partition verticale de ces menuiseries pour les immeubles classés C3 et autres immeubles du secteur S1-3 uniquement.

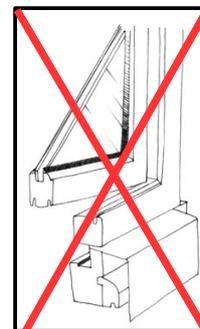


#### Sont interdites :

- Les menuiseries en matière plastique.
- Les poses dites « en rénovation » (sans dépose du dormant de la menuiserie existant précédemment).

#### Prescriptions :

- Les menuiseries neuves doivent être adaptées, par leur forme, à l'embrasure et encadrement de la baie. Leur dessin (pleins, vides, découpe des carreaux, dimensions des bois, etc.) sera adapté à la typologie de l'immeuble.
- Le retrait entre les menuiseries et la façade sera de 15 à 20 cm.
- Les menuiseries de remplacement des immeubles doivent conserver les mêmes dimensions (sections, profils) ou le même aspect que les menuiseries d'origine.



#### Recommandations :

- La conservation des menuiseries anciennes de qualité est recommandée.
- Les menuiseries en bois neuves (vantaux de portes ou de volets), pour une bonne insertion visuelle au sein d'autres menuiseries anciennes, peuvent être constituées de planches de largeurs irrégulières et être gommées.

### Les fenêtres :

- Les fenêtres anciennes répertoriées sont à conserver.
- Les sections et profils des dormants, montants, traverses et « petits bois » des menuiseries de remplacement doivent être dessinés selon les sections et profils des menuiseries bois ou métallique d'origine. Lorsque les dessins d'origine ne sont pas connus, les profils trop larges seront refusés.
- La partition des carreaux est obligatoire, sauf pour les fenêtres à meneaux ou certaines fenêtres des bâtiments de la deuxième moitié du XXème siècle. Les « petits bois » collés pourront être autorisés sur les menuiseries bois des édifices autres que C1.
- Les fenêtres autrefois à meneau et traverse pourront voir leur reconstitution imposée.
- La proportion des carreaux doit se rapporter à la forme des percements et à l'époque de référence (détail dans le règlement de l'AVAP).

# INFOS MUNICIPALES

## ISOLER SES COMBLES pour 1 euro ?

Actuellement sur le Puy-de-Dôme, des démarchages téléphoniques ont cours vous proposant d'isoler vos combles perdus pour 1 €.

Cette offre, aussi alléchante soit-elle, doit vous faire réfléchir sur l'intérêt de ces travaux et sur leurs conditions de réalisation.

En effet, cette proposition est faite dans le cadre des CEE (certificats d'économies d'énergie). Il s'agit d'un mécanisme qui oblige les fournisseurs d'énergie (électricité/fioul/carburants...) à encourager les travaux d'économies d'énergie auprès notamment des particuliers qu'ils soient propriétaires, locataires, occupants à titre gratuit...

En fonction des travaux, les fournisseurs d'énergie vont vous accorder une aide financière sous forme de primes, de bons d'achat...

L'isolation des combles perdus est un exemple de ces travaux finançables, l'offre à 1 € tient donc compte des CEE dont va bénéficier l'entreprise réalisant les travaux.

Cette offre à 1 € est soumise à plusieurs conditions notamment de ressources et d'ancienneté du logement (plus de 2 ans).

- Elle n'est pas cumulable avec l'aide de l'ANAH (agence nationale pour l'habitat) que vous avez pu ou que vous souhaiteriez solliciter.
- La signature d'un devis même à 1 € n'est pas anodine. Le professionnel doit vous remettre un devis précis préalablement à la réalisation des travaux, qui reprend bien les exigences pour bénéficier des aides : label RGE et performances techniques des matériaux et équipements, date de commencement des travaux...

### **Attention :**

- S'agissant souvent d'une proposition commerciale faite par démarchage, vous disposez d'une protection légale, à savoir un délai de rétractation ; vous avez 14 jours pour renoncer à votre engagement par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour faciliter cette action, le professionnel doit vous remettre un formulaire de rétractation.
- Aucun paiement ne doit être effectué avant la fin d'un délai de 7 jours suivant la conclusion du contrat (ni remise de chèque, ni autorisation de prélèvement).
- Attention : si vous signez un contrat antidaté, vous raccourcirez ou perdrez totalement la possibilité de renoncer à votre engagement.

En résumé, face à une telle proposition, prenez le temps de la réflexion, ne signez et ne payez rien le jour même.

Cette offre peut vous faire réfléchir à l'intérêt d'isoler votre logement, profitez-en pour penser plus globalement, ces travaux sont-ils pertinents et suffisants ? quelles sont les performances techniques des matériaux ? pourrais-je bénéficier d'aides financières plus importantes ?

**Pour obtenir des réponses neutres, gratuites et objectives, contactez les conseillers de l'ADIL 63/Espace INFO Énergie pour faire le point sur toutes ces questions.**

### **Contact :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 (excepté le lundi matin)  
Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND  
04 73 42 30 75 - [contact@adil63.org](mailto:contact@adil63.org) - [www.adil63.org](http://www.adil63.org)

# INFOS MUNICIPALES

## J'aime mon village... le jury du Concours Départemental aussi !

Pour la première fois en 2017, le jury du Concours Départemental du Fleurissement et du Cadre de Vie a décerné à notre commune le prix départemental (dans la catégorie des communes de 1000 à 2999 habitants). Cette distinction va nous permettre de concourir en 2018 au niveau régional pour l'obtention du label « Villes et Villages Fleuris ». Ce label vise à reconnaître les efforts consentis par les communes pour l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement, la préservation du lien social et surtout la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics.

Nous avons reçu le jury du Concours Départemental, présidé par Jean-François Demère, le 5 septembre dernier. Après une présentation en salle, où nous avons brièvement présenté notre village et décrit les actions engagées pour l'embellir et l'entretenir sans recours aux produits phytosanitaires, nous avons invité les membres du jury à découvrir les ruelles récemment rénovées de Saint-Saturnin : rue des Farges, côte Grosjean, place de l'Ormeau, place de l'église, rue de la Boucherie.

La municipalité tient à remercier chaleureusement toutes les personnes (équipe technique, élus, bénévoles) qui ont œuvré en amont pour entretenir et embellir notre village.



### Arrêté municipal Neige/verglas

Les riverains de la voie publique devront participer au déneigement, chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir. En cas de verglas ou de sol glissant, il convient de jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant les maisons. Les riverains de voies privées devront déblayer neige et verglas jusqu'au milieu de la chaussée au droit de leur propriété. Du sable et du sel sont mis à la disposition des habitants par la Commune.

### Stationnement

Les véhicules doivent être garés sur des emplacements autorisés afin d'éviter tout risque de sanction. De même, il convient de laisser le passage libre pour les camions de service (poubelles, entretien) et les véhicules de secours. Merci de respecter ces règles de base.

# INFOS MUNICIPALES

## Le saviez-vous ?

Le montant des indemnités de fonction des élus des collectivités territoriales est fixé en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité.

Les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'organe délibérant dans les trois mois suivant son installation.

Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la collectivité. Dans le cas des communes, l'indemnité versée aux élus concerne en général maires et adjoints uniquement ; l'indemnité est fixée au taux maximal, sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire.

Ci-dessous le barème relatif aux indemnités de fonction des maires :

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute mensuelle (en euros)
Moins de 500	17	658,01
De 500 à 999	31	1 199,90
De 1 000 à 3 499	43	1 664,38
De 3 500 à 9 999	55	2 128,86
De 10 000 à 19 999	65	2 515,93
De 20 000 à 49 999	90	3 483,59
De 50 000 à 99 999	110	4 257,72
100 000 et plus *	145	5 612,45

À Saint-Saturnin, au début du mandat en 2014, l'indemnité du maire a été fixée par délibération à un taux de 25,20%, au lieu de 43%. Ceci correspondait en 2017 à un montant brut mensuel de 975,40 euros.

Pour les adjoints :

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute mensuelle (en euros)
Moins de 500	6,6	255,46
De 500 à 999	8,25	319,33
De 1 000 à 3 499	16,5	638,66
De 3 500 à 9 999	22	851,54
De 10 000 à 19 999	27,5	1 064,43
De 20 000 à 49 999	33	1 277,32
De 50 000 à 99 999	44	1 703,09
De 100 000 à 199 999	66	2 554,03
200 000 et plus *	72,5	2 806,23

Au début du mandat en 2014, l'indemnité des 3 adjoints a été fixée par délibération à un taux de 7,15 %, au lieu de 16,50 %. Ceci correspondait en 2017 à un montant brut mensuel de 276,75 euros.

Récemment, une revalorisation de 5% du montant de ces indemnités (maires et adjoints) a été actée par délibération du conseil municipal le 18 novembre 2017.

# INFOS MUNICIPALES

## Travaux réalisés en 2017



Fin du grenailage dans les rues du bourg ancien de Saint-Saturnin.



Réalisation d'un mur de soutènement et création d'un parking, rue de la Pougère à Chadrat.



Reprise de douze concessions au cimetière de Chadrat avec pose d'un deuxième columbarium et construction de quatre caves-urnes.



Travaux de voirie, enduit bi-couche sur les chemins de Naja et du Potoux.



Aménagement autour de la fontaine ronde à Chadrat, réalisé par l'équipe technique.

### Mais aussi

- la réfection du couloir de la salle des fêtes de Chadrat, travaux de peinture réalisés par l'équipe technique.
- la mise en place de la signalétique dans la traverse, limitation à 30 km/h avec priorité à droite depuis le mini-giratoire en haut de l'allée des marronniers jusqu'au carrefour vers le restaurant La Toison d'Or.
- l'isolation de la salle peinture à Chadrat réalisée par une équipe de bénévoles.
- la remise en état de la salle place des courtes (en dessous du Grenier de la Reine Margot), électricité, peinture et sanitaire pour la location d'un local commercial.
- le curage des fossés chemin des Marands sur 330 mètres.
- la mise en place de la signalétique (3 panneaux STOP) et limitation à 30 km/h sur le chemin de Naja.

### 53 secondes !

Avez-vous déjà essayé de traverser Saint-Saturnin en roulant à 30 km/h ? Non, bien sûr, il faudrait être fou !? Et pourtant, depuis quelques semaines, la limitation de vitesse a été réduite de 50 à 30 km/h dans la rue principale...

53 secondes, c'est le temps supplémentaire qu'il vous faut désormais pour traverser notre beau village chaque jour. C'est beaucoup !

- Beaucoup de temps perdu, presque une minute !
- Beaucoup de sécurité en plus pour les piétons et cyclistes que nous sommes, qui trouvent toujours que les voitures roulent trop vite et passent trop près de nous. En cas de freinage d'urgence sur route sèche, une voiture qui roule à 50 km/h parcourt 25 mètres avant de s'arrêter. La distance d'arrêt sera ramenée à seulement 9 mètres si elle roule à 30 km/h.
- Beaucoup moins de bruit pour les riverains également ! Rappelons en effet que le bruit occasionné par les voitures est directement lié à la vitesse. Saviez-vous qu'en passant de 50 à 30 km/h, on réduit le bruit de plus de 3 dB ?



Alors, dès maintenant, adoptez le bon réflexe, levez le pied !

# INFOS MUNICIPALES

## Du côté des enfants

Le parc de jeux situé à côté de l'école va s'enrichir d'un nouveau jeu dans les semaines qui viennent. Pour mémoire, lorsque les jeunes de la commune avaient été consultés ils avaient émis le souhait d'avoir un terrain multi-sport et un jeu de type araignée. Cela sera donc une « canadienne » qui va bientôt satisfaire leurs désirs de mesurer leurs performances d'agilité. La prochaine acquisition concernera une cabane pour les plus jeunes (moins de 3 ans).



Le SIVOS de l'École de la Monne a sélectionné l'entreprise COLAS en février dernier afin d'enrober la cour de l'école primaire. De nombreux enfants et parents d'élèves se plaignaient depuis des années de la poussière générée lors des fortes chaleurs. Trois mûriers-platanes seront plantés, avant fin-février, afin d'apporter par leur canopée, d'ici quelques années, de l'ombre bienvenue en été. Toutes les classes de l'école ont été également équipées d'un vidéoprojecteur.



## L'école

L'école de la Monne accueille pour cette année 2017/2018 149 élèves, répartis dans 6 classes, sous la direction de Madame Beaulieu.

L'année scolaire 2017 s'est soldée par un voyage scolaire de deux jours à Theix, dans les locaux du CPIE (centre permanent d'initiative pour l'environnement) pour tous les élèves de l'école maternelle. Les élèves des classes de CM n'ont pas été en reste puisqu'ils sont allés passer une journée à Paris au Palais de la Découverte pour participer à des ateliers de chimie et de mathématiques.

Cette année les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 participent à des ateliers de théâtre, dans le cadre du projet THEA proposé par l'OCCE pour le développement de l'éducation artistique du théâtre à l'école. Nos comédiens en herbe découvrent l'univers de Philippe Gauthier et bénéficient de l'intervention d'une chorégraphe professionnelle pour inventer et mettre en scène un petit spectacle de 15 minutes qu'ils produiront sur une scène clermontoise en fin d'année.

Les élèves de maternelle quant à eux continuent à s'initier au développement durable grâce à l'intervention d'une animatrice du CPIE qui intervient 5 fois cette année (grâce au financement du Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon). Après un travail conséquent autour de l'eau l'an passé, ils s'intéressent aujourd'hui à leur environnement proche, la faune, la flore....les rôles de la haie, comment et pourquoi les préserver....

Pour la deuxième année consécutive chaque classe de primaire a élu deux délégués afin de constituer un conseil d'élèves et de prendre part aux décisions concernant leurs espaces de vie à l'école. Ce conseil est présidé par la directrice une fois par trimestre et se tient en présence du président du SIVOS et de la directrice du CLSH.

## INFOS MUNICIPALES

Toujours en lien avec la mise en place du parcours citoyen, les plus grands participent cette année au parlement des enfants, ils vont recevoir un colis pédagogique de l'Assemblée Nationale afin de les aider à élaborer une proposition de loi, la classe lauréate de ce concours sera invitée à l'assemblée Nationale pour la remise des prix le 20 juin. Souhaitons bonne chance à nos représentants qui vont donc travailler à une proposition sur la protection de la biodiversité.

C'est donc dans cette logique que l'école de la Monne candidate pour être éligible au label E3D (établissement en démarche de développement durable), nos jeunes écoliers étant sensibilisés dès leur plus jeune âge à la protection de l'environnement dans divers projets.

Mais le sport n'est en pas en reste dans notre école, outre les interventions hebdomadaires d'un ETAPS (éducateur territorial des activités physiques et sportives), les élèves la moyenne section au CE2 ont encore bénéficié d'un cycle de natation à la piscine de Longues durant le premier trimestre, et ceci grâce à de nombreux parents d'élèves qui ont passé l'agrément natation. De plus ils espèrent pouvoir retourner sur le site de Pessade pour s'adonner aux joies de la glisse et de la découverte de la pratique des raquettes. Et comme chaque année toutes les classes de primaire rencontrent les enfants d'autres écoles lors de journées consacrées à l'athlétisme, la lutte, le hand-ball, le flag...

D'autres projets (lecture, géométrie, liaison école/collège) animent également le quotidien de nos écoliers.

L'équipe enseignante remercie les nombreux parents qui s'investissent dans notre école, ainsi que le SIVOS pour son soutien financier et l'association Anim'Mômes qui subventionne une bonne partie des sorties scolaires.



Participation des élèves au festival des Jours de Lumière

### Le périscolaire

Il est à noter que pour cette rentrée 2017 les élus du SIVOS ont fait le choix du retour à la semaine de 4 jours, après le résultat d'un sondage auprès des parents d'élèves qui ont voté majoritairement pour le retour à ce rythme et les enseignants qui étaient favorables de manière unanime.

Le Centre de Loisirs « l'Ile aux loisirs » continue d'assurer le périscolaire tous les matins de 7h30 à 8h20, lors de la pause méridienne de 11h30 à 13h20 et le soir de 16h30 à 18h30. Il accueille également les enfants le mercredi de 7h30 à 18h30. L'équipe de 11 salariés propose aux enfants des activités aussi variées que cuisine, travail manuel, jeux « ludo sportifs », informatique, théâtre, cycles de sports....

Cette association loi 1901 a été créée en 2003 par des parents d'élèves soucieux d'apporter à leurs enfants plus qu'un simple service de cantine et de garderie... Elle continue d'exister grâce à l'engagement de parents bénévoles, au soutien financier du SIVOS et au dynamisme de l'équipe d'animateurs. Pour plus d'information voir le site [www.ileauxloisirs.fr](http://www.ileauxloisirs.fr)

# VIE DE VILLAGE

## Jumelage avec Jettenbach

L'année 2017 s'est achevée sur de bien tristes nouvelles pour notre jumelage. Le père Stemmer, prêtre de la paroisse de Jettenbach, s'en est allé. Au mois d'août dernier, c'était Alfons Obermaier qui nous quittait. Alfons était une figure emblématique de Jettenbach et de notre jumelage. Maire de la commune de 2005 à 2017, il participait à nos rencontres depuis l'origine du jumelage. La vie est faite ainsi, les personnes passent mais leur œuvre perdure.

L'année 2018 sera une année importante, car c'est l'année du 40e anniversaire du jumelage entre nos deux communes. Avant de nous quitter, Alfons Obermaier avait tenu à nous inviter pour fêter cet anniversaire, invitation réitérée par Maria Maier, nouvelle maire de Jettenbach. En 1978, les conseils municipaux des communes de Saint Saturnin et Jettenbach ont signé un pacte d'amitié, c'est à nous tous maintenant de le faire vivre et de le faire durer encore très longtemps.

Nous nous rendrons donc en Bavière le dernier week-end d'août 2018 avec, vraisemblablement, un départ le vendredi 24 août au matin pour un retour le mardi 28 août au soir. Venez nombreux découvrir cette région merveilleuse entre lacs et montagnes, site des merveilleux châteaux de Louis II de Bavière.



La Bavière est magnifique, mais surtout, les habitants de Jettenbach sont extraordinaires et vous réserveront un accueil que vous n'oublierez jamais.

Vous pouvez commencer à vous inscrire auprès d'Yves Marmin et Jean-Paul Marie.

Venez nombreux, réservez ce week-end pour des souvenirs inoubliables.

## Un nouvel internat pour le collège

Le Collège St Joseph, après avoir procédé à un ensemble de rénovations internes, est en train de se doter d'un nouvel internat en lieu et place d'un ancien jardin qui juxtaposait l'établissement. Il sera composé de 14 chambres toutes équipées de salles de bains privatives et de bureaux pour étudier. La capacité d'accueil sera de 76 personnes au maximum. Outre l'outil primordial permettant notamment à des familles dont les emplois sont prenants de pouvoir accueillir leurs enfants à l'internat, ce dernier permettra des locations de groupes de sportifs, de randonneurs, de scolaires, de mariages ... les week-ends et durant les vacances scolaires. Cet outil permettra donc de dynamiser encore un peu plus l'accueil touristique au sein de notre commune.



Cette année le Collège St Joseph accueille 200 élèves de la sixième à la troisième avec deux classes par niveau de scolarité. Notre taille humaine permet une bonne connaissance des enfants et permet de proposer différentes activités, sorties et voyages chaque année. Nous développons aussi une approche éducative de l'enseignement avec au moins trois interventions par classe sur des thèmes de citoyenneté.

A noter que les inscriptions pour septembre 2018 ont commencé depuis décembre 2017.

## VIE DE VILLAGE

# LES JOURS DE LUMIÈRE

ART CONTEMPORAIN  
& SPIRITUALITÉ EN AUVERGNE

Pour sa 10ème édition, du 22 au 24 septembre 2017, le festival a accueilli 130 artistes de renommée nationale et internationale (peintres, sculpteurs, plasticiens, céramistes, photographes, artistes du numérique et de la lumière...) qui ont présenté près de 500 œuvres contemporaines dans les maisons et les bâtiments historiques du village.

Parmi les nouveautés 2017 : des artistes du numérique et de la lumière, des installations proposant aux visiteurs une expérience interactive visuelle et sonore, des expositions, conférences et spectacles en interaction avec les festivaliers, des spectacles et des musiciens de rue.

Le festival a confirmé son succès :

- Une fréquentation à la hausse : 5500 festivaliers sur les trois jours, soit +10% par rapport à l'édition précédente (2015).
- Près de 300 bénévoles ont apporté leur appui à l'équipe organisatrice.
- Un fort engagement de la part des habitants du village de Saint Saturnin, qui ont participé activement à l'organisation et sont venus nombreux au festival.
- L'accueil d'une vingtaine de classes : établissements scolaires de Saint-Saturnin et de l'académie de Clermont-Ferrand (écoles primaires, collèges et lycées).

La présence des artistes, la mobilisation de très nombreux bénévoles et de l'ensemble des acteurs du territoire, et cette année pour la première fois la fermeture du village à la circulation automobile, ont contribué à développer une ambiance particulièrement chaleureuse et à améliorer encore l'expérience des festivaliers.

Pour revivre ce beau moment, nous vous proposons d'aller voir la vidéo mise en ligne sur le site internet du festival :

[www.lesjoursdelumiere.com](http://www.lesjoursdelumiere.com)

**Rendez-vous pour la 11ème édition,  
en septembre 2019 !**

*Le festival Les Jours de Lumière est organisé par  
l'association AMOS.*

*Vous souhaitez être bénévole pour le prochain festival ?*

*Contactez-nous dès à présent :*

[contact@lesjoursdelumiere.com](mailto:contact@lesjoursdelumiere.com)



# VIE DE VILLAGE

## Marché de la création 2017 : une édition riche et variée.

Le dimanche 27 novembre, les habitants du village ont ouvert comme chaque année les portes de leurs caves, cuvages et granges à l'occasion du 17e marché de la création.

Pour la première fois cette année nous avons dû faire une sélection importante parmi les exposants tant les candidatures ont été nombreuses.

Au final ce sont 74 exposants (dont 5 du village) qui ont présenté leurs créations avec une très grande diversité de matières et de produits : bijoux, peintures, sculptures sur pierre et métaux, lave émaillée, bois flottés, céramiques, verre soufflé, vannerie, objets détournés, raku, tissages, savons, cartonnages, cuir, peluches, linogravures, feutrine, couteaux et stylos...

Si la majorité des exposants étaient originaires d'Auvergne, une dizaine s'était déplacée de territoires plus lointains (Jura, Drôme, Nord, Saône et Loire, Corrèze,...).

Cette année encore, aidés par une météo très clémente et un partenariat efficace avec France Bleu Pays d'Auvergne, les visiteurs ont été nombreux et ce dès le matin. Les exposants ont comme les années précédentes beaucoup apprécié la proximité avec les habitants du village et l'accueil qui leur a été réservé.

La buvette et son célèbre vin chaud n'a pas désempé et s'est déplacée en triporteur dans les rues du village pour être au plus près de l'action, de sorte que la convivialité a été à l'honneur tout au long de cette journée.

Le prix « coup de cœur » a été attribué à J. Rachello pour une de ses créations en Raku.

Merci à tous les habitants qui ont mis leurs locaux à la disposition des exposants ainsi qu'aux commerçants et restaurateurs qui nous ont soutenus et ont permis ainsi la réalisation et la réussite de cette manifestation.



## VIE DE VILLAGE

### L'histoire comme jeu de piste : La chasse au Trésor 'Sur les pas de la Reine Margot'

Des amis, des enfants, des parents et grands-parents, venant de la région, pour certains de Lyon et Saint-Étienne, ont démarré le 28 octobre dernier la résolution des énigmes dès 10:00 du matin.

Les équipes partent de Saint-Amant ou Saint-Saturnin, se croisent et passent dans l'autre village l'après-midi grâce à l'organisation de 14 parcours différents.

L'ensemble est agrémenté de 5 animations des Compagnons de Gabriel, très appréciées et de transport en calèche entre les deux villages, allée des marronniers.

La journée s'est terminée pour ses 230 acteurs par un dîner médiéval au Château de Saint-Saturnin, contribuant au succès de la Chasse au Trésor.



Quant à l'équipe des gagnants, ils ne se connaissaient pas le matin même, l'une d'origine roumaine et étudiante en architecture à Clermont, le deuxième venu rendre visite à sa famille à Saint-Amant pour la Chasse et le troisième dans la région pour quelques jours de vacances. Un bel esprit d'équipe.

Un grand merci aux bénévoles des deux associations partenaires pour une collaboration inédite, Saint-Amant Histoire & Patrimoine et Les Amis de Saint-Saturnin, ils ont animé la journée, préparé la soirée, servi le dîner pour un vrai moment d'amitié.

Merci également aux nombreux sponsors, à Radio France Bleu, le Parc Naturel des Volcans d'Auvergne et l'Europe en particulier, aux commerçants des deux villages qui ont accueilli avec des menus dédiés les participants à l'heure du déjeuner. Et un grand bravo aux gagnants de la nuit au Château de Saint-Saturnin et des vols en Montgolfière. Chacun est enfin reparti le soir avec un pot de confit de foin préparée tout spécialement par Christiane Bongain. Rendez-vous en 2018 pour une nouvelle édition !

Vous voulez participer en 2018 et suivre les actualités des **Amis de Saint-Saturnin** :

<https://chassetresorreinemargot.wordpress.com>

<https://associationdesamisdesaintsaturnin.wordpress.com>

et Facebook 'Amis de Saint Saturnin'

# VIE DE VILLAGE

## Activité QI GONG avec l'association E.T.C



L'association E.T.C. propose trois cours à Saint-Saturnin et Chadrat (mardi à 20h, mercredi à 11h et 18h).

Le Qi Gong est une discipline qui nous aide à prendre conscience de nos stress, favorise l'équilibre émotionnel, et surtout, stimule la vitalité en nous. Le calme, le relâchement et la joie constituent la base de la pratique du Qi Gong.

Pendant les cours nous pratiquons des auto-massages, des exercices dynamiques qui développent l'unité du mouvement corporel, du souffle, et de l'intention, et des exercices statiques. L'association organise aussi des ateliers certains samedis matins, et un stage d'été.

L'enseignante : Laurence Hamard est diplômée par la fédération Européenne du Qi Gong.

Pour contacter l'association, par téléphone : 06 58 11 76 33 ou par mail : [josette.ginioux@orange.fr](mailto:josette.ginioux@orange.fr)

## Téléthon 2017

Depuis 2007, Chad'art organise à Chadrat, une manifestation au profit du TELETHON autour du four banal du village.

Des pains pétris à l'ancienne, cuits au feu de bois par l'équipe boulangère de l'association, ainsi que de nombreuses pâtisseries et autres gâteries fabriquées par des adhérentes ont été proposés aux visiteurs.

Cette année, pour la première fois, les enfants de l'école maternelle et ceux du centre de loisirs ont participé en fabricant des décorations de Noël et des petits gâteaux.

L'association "les jarrets de la Monne" a participé à la préparation de l'événement en proposant un parcours de VTT, malheureusement celui-ci a été annulé car neige et verglas se sont invités. Malgré tout une démonstration de VTT électriques a eu lieu.

La générosité des visiteurs, venu nombreux malgré le mauvais temps a permis d'envoyer 1000 € à l'AFM.



Merci à tous et rendez-vous à CHADRAT début décembre 2018.

## Anim'Mômes



L'association **Anim'Mômes**, constituée de parents d'élèves de l'école de Saint-Saturnin, organise des animations culturelles à destination des enfants et des adultes afin de participer à financer les sorties scolaires de l'année. En ce début 2018, plusieurs rendez-vous vous attendent nombreux :

- le **3 février 2018**, une **pièce de théâtre** intitulée « **Un amour de zinc** », adaptation très libre des « Brèves de Comptoir » de Jean-Marie Gourio, avec des chansons de Patrice Bourgeon (Grange de mai, 20h30, pour les plus de 12 ans, 8 euros l'entrée). Plus d'informations sur le site de la compagnie les trois coups : <http://cie-les-trois-coups.over-blog.com/>
- le **16 mars 2018**, comme chaque année, nous vous proposons la « sélection adulte » du **court métrage 2018** à 20h30 au domaine du Marand. Les recettes de la soirée permettent de financer la « sélection enfant » des courts métrages qu'ils visionnent le même jour.
- le **24 mars 2018** après-midi, nous réitérons l'organisation d'un **carnaval** qui sera l'occasion de déambuler dans les rues du village en musique. Petits et grands peuvent se déguiser et venir partager un moment festif et convivial ensemble.

## VIE DE VILLAGE

**Arkose** : Le travail est beau quand la main, la tête et le cœur travaillent ensemble

L'année 2017 vient de s'achever, l'association ARKOSE s'est encore beaucoup investie, les pierres, l'eau, et les Hommes étant au cœur de ses activités.

**Les pierres** : les deux murs de la Pougère, du bien bel ouvrage, en quelques chiffres.

C'est tout d'abord le fruit de la collaboration entre la municipalité, par l'intermédiaire de ses employés communaux, Arkose bien sûr, mais aussi de nombreux bénévoles d'horizons divers, venus se former à la technique de la pierre sèche sous l'égide d'un maître murailleur (lire ou relire l'article du bulletin de septembre 2017).

Deux murs furent édifiés, celui du haut, 17 mètres de long du 3 au 5 avril et celui du bas, 37 mètres de long, du 21 au 23 avril, 48 mètres cubes de pierres déjà triées furent nécessaires. Six jours de chantier donc, et plus de 30 personnes, de la sueur mais aussi de la bonne humeur, des courbatures mais aussi la convivialité des repas pris en commun.

Arkose a encadré le déroulement des travaux, assuré logistique et ravitaillement grâce à une solide organisation de son intendance et de son équipe cuisinière sans faille pour nourrir les impétrants murailleurs.



**L'eau** : La fontaine dite du centenaire place Pignol, fait de nouveau entendre sa petite musique rafraîchissante après une cure de jouvence. La grande fontaine, elle, a entamé une réfection en profondeur, avec dans un premier temps la réhabilitation de l'acheminement de l'eau qui distribue maintenant une eau limpide, le chantier devrait se poursuivre au cours de 2018.

### **Chaumeix comme une invitation**



Beaucoup de Saint-Saturninois ne connaissent pas encore ce lieu, les arbres décorés du site de Chaumeix, sont comme une invitation !

Venez le découvrir avec vos amis lors d'une balade estivale, la fraîcheur de son sous-bois sera propice à un pique-nique ! Prenez la rue du Bac, la rue de Champ Grand puis l'embranchement à gauche et montez... montez tout droit... Les arbres vous montreront...

Si vous souhaitez participer à nos projets ou adhérer à l'association, n'hésitez pas à contacter François Pionchon, son président ou consulter notre site : [arkose-chadrat.pagesperso-orange.fr](http://arkose-chadrat.pagesperso-orange.fr)

### **Divers**

- A l'occasion du cent cinquantième de la "Maison Bardoux" (1868-2018), l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand tiendra une séance publique dans le cadre de sa sortie annuelle, le mercredi 13 Juin après-midi, à la Grande de Mai. Une conférence avec projection évoquera trois générations de "Bardoux" à Saint-Saturnin (Entrée libre, horaires : 14h30-16h30).
- Parallèlement à Clermont-Ferrand, la Bibliothèque du Patrimoine de Clermont organise une exposition documentaire consacrée à Agénor et Jacques Bardoux, accessible aux horaires d'ouverture, 17 rue Bardoux, du lundi 4 au samedi 30 juin 2018.
- De plus, en hommage à Thérésia Bardoux (1812-1883), mère d'Agénor (1829-1897) et amie du compositeur George Onslow né à Clermont-Ferrand (1784-1853), "les Musicales du Pays des Couzes" donneront avec l'ensemble "Arc en Scène", dans le cadre de leur 13ème Festival, un concert de musique romantique et auvergnate à l'église de Saint-Saturnin, dimanche 12 août 2018, à 16 heures précises, suivi des vêpres solennelles. Interprètes : Angélique Pourreyron, mezzo-soprano, Olivier Cangelosi, piano et Jean-Renaud Lhotte, violoncelle (gratuit pour les personnes handicapées et pour les enfants jusqu'à 14 ans, 5 euros pour les étudiants et demandeurs d'emploi, 15 euros pour tout autre personne).

# VIE DE VILLAGE

## Paroisse St Ephrem de la Serre

Vie de la communauté catholique de Saint-Saturnin et Chadrat.

La Paroisse St Ephrem compte 17 clochers construits sur 11 communes, dont l'église de Saint-Saturnin, joyaux de l'Art Roman Auvergnat ; sa réputation n'étant plus à faire, car elle se situe parmi les plus belles Églises Majeures d'Auvergne. Nombreux sont les visiteurs qui encore cette année sont passés par là.

### Quelques Pistes sur la vie et les services de notre communauté

Le Père Jean-Michel Roger Bérubet en est le Prêtre responsable, il est aidé dans sa mission par le Père Philippe Piollet et 2 diacres permanents : Joël Rivallier, et Frédéric Lopez. Un conseil Paroissial est en place, ainsi qu'un conseil économique.

### Informations Pratiques

Pour inscrire votre enfant au catéchisme, un mariage, un baptême, des obsèques religieuses contacter la Maison Paroissiale, Tél. 04 73 39 38 03 de 9h30 à 11h30

### Informations Diverses

- Visites aux Malades : Joël Rivallier, Tél. 04 73 39 42 02
- Visites de l'Église : Architecture, Symboles..., Nicole Bouteilloux, Tél. 07 73 36 51 15.  
Pour les heures de visites, voir l'office du Tourisme ou le planning affiché au fond de l'Église.
- Organisation des Concerts : Jean-Pierre Tixeront, Tél. 04 73 39 46 35 (en relation avec le Père Jean-Michel Roger Bérubet)
- Entretien des Bâtiments (Église et Maison Paroissiale de Saint-Saturnin) : Jean-Pierre Tixeront, Tel. 04 73 39 46 35



### Les Liturgies Dominicales

Tous les samedis à 18h30 : messe fixe à St Amant Tallende.

Tous les deuxièmes dimanches du mois à 18h30 : Vêpres en français à Saint-Saturnin.

Pour les autres célébrations, voir le planning qui est affiché dans les Églises de la Paroisse.

*Chers habitants de Saint-Saturnin et de Chadrat, en ce début d'année 2018, soyez assurés de nos vœux plus chaleureux, ainsi que de notre dévouement au service de tous.*

## Loisirs & Culture

En assemblée générale, le 7 février 2017, *Le Club de l'Age d'Or* est devenu *Loisirs et Culture*. Dans la foulée, les statuts ont été modifiés : la limite inférieure d'âge a été supprimée, de plus les habitants des communes environnantes peuvent adhérer. L'association est adhérente de la fédération nationale « Générations mouvement – aînés ruraux ».

Afin de d'améliorer la communication de notre club Loisirs et Culture, il a été lancé auprès des élèves de CM2 de l'école primaire de Saint-Saturnin ; en accord avec madame la directrice ; un concours pour la création d'un logo. Après avoir pris connaissance du travail accompli par les 24 élèves de la classe, le jury constitué des membres du club, portait son attention sur le dessin d'Ely ANTUNES qui remportait le 1er prix. En récompense un très beau livre lui a été remis en présence des membres du jury, de M. le Maire et de Mme la directrice de l'école. Des ouvrages ont été remis afin d'enrichir la bibliothèque de la classe.



## VIE DE VILLAGE

Outre les réunions les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis du mois, consacrées aux jeux (belote, tarot, scrabble et autres activités), voici quelques temps forts de l'année :

- le 4 Avril : projection d'un diaporama de cartes postales anciennes retraçant le passé et les activités agricoles de Saint-Saturnin, qui fût suivie de nombreux commentaires et évocations de savoureuses anecdotes.
- le 13 Avril : Déjeuner-spectacle au « Garden Palace avec « Les Aînés Ruraux ».
- le 11 Mai : Nous avons invité Pierre ROBIN « Aventurier et Homme de partage » à la Grange de Mai. En présence d'une quarantaine de personnes, Pierre nous a fait partager sa grande aventure de l'Alaska au Québec avec arrivée à Montréal. Ce fût un périple de 10686 km dont 7548 à vélo ! Avec des surprises, quelques difficultés, mais aussi des rencontres, des moments de partage remplis d'émotion avec l'habitant. A la demande de Pierre, la collecte de 250€ a été remise au profit de l'UNICEF.

D'ors et déjà nous vous annonçons une autre conférence de Pierre le 24 Mai (La Chine à vélo)

- le 13 Juin : Avec l'association des anciens combattants, Loisirs et Culture a organisé un voyage (48 participants) au Mont Mouchet, avec visite guidée de ce haut lieu de la résistance en Auvergne. Ensuite au départ de Garabit, nous avons fait une ballade fluviale sur la Truyère avec déjeuner dansant à bord.
- le 4 Juillet : pique-nique traditionnel au bord de l'étang « Neige bœuf d'Emplat ». Le soleil étant de la partie, ce fût une belle journée festive pour la plus grande satisfaction de la trentaine de participants.
- le 12 Septembre : déjeuner à « la hutte gauloise » et visite guidée à la découverte de Gergovie au cœur de la bataille.



Merci à la conférencière qui nous a évoqué avec passion et une grande connaissance, le siège de Gergovie en 52 av. J.C. qui fût une des batailles principales de la guerre des Gaules, victorieusement remportée par Vercingétorix face aux assauts des légions romaines de Jules César.

- le 19 Décembre : les membres du club se sont réunis pour un bon moment d'amitié et de partage afin de fêter l'arrivée de Noël, avec bûches, chocolats et boissons très appréciés provenant des commerçants du village. Il a été présenté le programme des activités pour l'année 2018, il est consultable sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la commune.

Loisirs et Culture remercie la municipalité pour la mise à disposition des locaux tant pour nos réunions que pour nos manifestations.

*Le conseil d'administration et les membres de Loisirs et Culture vous présentent tous leurs meilleurs vœux de santé, bonheur à vous, vos proches et tous ceux qui vous sont chers.*

### Association des Anciens Combattants de Saint-Saturnin

L'Association des Anciens Combattants de Saint-Saturnin a eu la tristesse cette année de perdre deux camarades : Roger Boivin qui fut secrétaire de l'association pendant de nombreuses années et Robert Fromageot. Une pensée pour eux.

#### Bruits de voisinage / nuisances sonores

Nous vous rappelons que, par arrêté préfectoral, l'utilisation d'engins à moteur pour le jardinage et le bricolage n'est autorisée que dans les créneaux horaires suivants : de 8h à 20h du lundi au vendredi / de 9h à 19h le samedi / de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés. (Notez donc leur interdiction totale l'après-midi des dimanches et jours fériés).

En fin d'année dernière, des tracts anonymes (signés « Les habitants ») ont été distribués dans certaines parties de la commune. Les élus du conseil municipal, en réponse au contenu de ces tracts particulièrement injurieux à leur égard, ont décidé à l'unanimité de déposer plainte à la gendarmerie.

# BON A SAVOIR

## État civil de l'année 2017

### NAISSANCES :

LHOSTE Sélène née le 12 février 2017

DARDEVET Anna née le 20 mars 2017

RODARIE Malo né le 29 mars 2017

DAPSENCE Raphaël né le 06 avril 2017

### MARIAGES :

WEIBEL Mathieu/GRENOUILLAT Aurélie le 3 juin 2017

LASSERE Jean-Michel/MARPILLAT Marie-Ange le 24 juin 2017

JOULIE Benoît/LIVET Marion le 30 septembre 2017

LANDRIEAU Christophe/SAUSSAC Anaïs le 30 septembre 2017

NGUYEN Luc Tân/ALEXANDRE Émilie le 21 octobre 2017

DUBIEN Thomas/ROYO Gisèle le 16 décembre 2017

### DÉCÈS :

COUPELON épouse VILLEMENIS Gisèle survenu le 31 janvier 2017

THIBERT épouse CLEMENT Nicole survenu le 16 février 2017

LE CHAPELAIN Hervé survenu le 27 février 2017

JARSAILLON Jocelin survenu le 05 mars 2017

VIVIER Évelyne survenu le 20 mars 2017

MOURSOUX Guy survenu le 24 mars 2017

RIGAULT Christian survenu le 21 avril 2017

CREGUT née RONY Muguette survenu le 05 mai 2017

BERNARD née JARTON Marie-Christine survenu le 21 mai 2017

BOIVIN Roger survenu le 08 septembre 2017

FROMAGEOT Robert survenu le 17 septembre 2017

CELLIER-COURTIL épouse FOURNIER Josette survenu le 25 novembre 2017

## AGENDA

23 janvier		Assemblée Générale	Loisirs et Culture
3 février	20h30 à la Grange de Mai	Théâtre : Un amour de Zinc	Anim'mômes
6 février		Chandeleur – dégustation de crêpes	Loisirs et Culture
3 mars	10h-12h à la Grange de Mai	Réunion publique de « mi-mandat »	
3 mars	À partir de 19H à la Grange de Mai	Concours de soupe	Comité des fêtes
16 mars	20h30, domaine du Marand	Courts métrages 2018	Anim'mômes
16 mars		Festival Générations Mouvement des Aînés Ruraux à Clermont	Loisirs et Culture
20 mars		Témoignages du passé de Saint-Saturnin	Loisirs et Culture
24 mars	Après-midi	Carnaval dans les rues du village en musique.	Anim'mômes
17 avril		Loto du Club	Loisirs et Culture
29 avril	place du 8 mai	Vide-grenier	Comité des fêtes
1er mai		Foire de Saint-Saturnin – Repas à la Toison d'Or	Loisirs et Culture
21 au 27 mai		Voyage des Aînés Ruraux : Montagnac-Méditerranée-Hérault	Loisirs et Culture
24 mai		Conférence de Pierre ROBIN : la Chine à vélo	Loisirs et Culture
3 juin		Descente VTT Sancy/Saint-Saturnin	Comité des fêtes
13 juin	Grange de Mai (14h30-16h30) entrée libre	Séance publique – conférence projection sur "Les Bardoux"	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand
19 juin		Voyage à Bort-les-Orgues avec les Anciens Combattants	Loisirs et Culture
23 juin		Fête du village en musique	Comité des fêtes
12 août	16h à l'église de Saint-Saturnin	Concert	Les Musicales du Pays des Couzes
25 août	Place du 8 mai	« Alors on Boule »	Comité des fêtes

Merci aux associations de nous transmettre le calendrier de leurs manifestations pour publication dans le bulletin municipal



► Adresse

Mairie - Place du 8 mai - 63450 SAINT-SATURNIN  
Tél. : 04.73.39.30.77  
Email : [mairie.saint.saturnin63@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint.saturnin63@wanadoo.fr)

► Horaires d'ouverture

Mardi, mercredi, jeudi : 10h – 12h et 13h30 – 16h  
Vendredi : 13h30 – 16h  
Samedi : 9h – 12h, un samedi sur deux

La mairie est fermée au public le lundi, le vendredi matin,  
le 2ème et 4ème samedi du mois

► Rencontre avec les élus

Christian PAILLOUX – Maire  
Permanence le samedi matin et sur rendez-vous

Thierry VALLEIX – Adjoint  
Permanence le mardi de 17h à 19h et sur rendez-vous

Sylvie BURLOT – Adjoint  
Sur rendez-vous

Gérard GUITTARD – Adjoint  
Permanence le mardi de 17h à 19h et sur rendez-vous

► Site Internet de la commune  
[www.saint-saturnin63.fr](http://www.saint-saturnin63.fr)

Pour vous inscrire à la Newsletter municipale : rendez-vous sur la page  
d'accueil du site Internet ou laissez vos coordonnées en mairie.

Bulletin élaboré par la commission communication sous le contrôle d'un comité de rédaction  
constitué du Maire et d'élus. Contact email : [com.mairie.saint.saturnin63@orange.fr](mailto:com.mairie.saint.saturnin63@orange.fr)

Imprimé sur papier recyclé - Photos Henri Derus